

Déchets : le site d'enfouissement de Prunelli réquisitionné

Onze semaines après le début du blocage par les élus du Fium'Orbu-Castellu, la préfète de région et le préfet de Haute-Corse ont notifié leur décision hier. L'interco se réserve le droit de contester la légalité de l'arrêté

Josiane Chevalier le précise d'emblée : la décision a été prise en accord avec les partenaires concernés, président du conseil exécutif de Corse et Syvadec. Et elle a été expliquée en amont aux élus du Fium'Orbu-Castellu qui empêchent l'accès au centre d'enfouissement des déchets de Prunelli depuis le lundi 20 août dernier. L'arrêté de réquisition du site de la Stoc a été transmis hier à l'exploitant, avec copies au président de l'intercommunalité et au maire de la commune.

Dès aujourd'hui ou demain au plus tard, les camions en provenance des autres territoires de Corse vont pouvoir venir déverser leur chargement, ce qui leur était interdit depuis onze semaines.

"Depuis le 20 août, de nombreux clients de ce site, dont un grand nombre d'entreprises commerciales et industrielles, privés d'écouteiro pour leurs déchets, ont été amenés

à les stocker dans des conditions non satisfaisantes. Plusieurs collectivités ne sont plus en capacité aujourd'hui d'exercer la collecte des déchets sur leur territoire, rappelle la préfète. Enfin, les dégâts occasionnés par la récente tempête Adrian nécessitent l'élimination d'une quantité très importante de déchets." Pour Josiane Chevalier et Gérard Gavory, préfet de la Haute-Corse, garants de la sécurité et de la salubrité publiques dans l'île, c'est cette situation d'urgence qui impose la réquisition du centre d'enfouissement de Prunelli. Et l'ouverture d'une capacité complémentaire de traitement "dans la limite des 58 000 tonnes annuelles", précise la préfète.

Urgence relative...

Une notion d'urgence que les élus du Fium'Orbu-Castellu ont beaucoup de mal à admettre. "Une situation qui dure depuis quatre ans, ce n'est plus vraiment une ur-



Bloqué depuis le 20 août par les élus du Fium'Orbu-Castellu, le site d'enfouissement de Prunelli, pourrait rouvrir dès aujourd'hui aux autres apporteurs. / PHOTO STÉPHANE GAMANT

gence ! tempête Louis Cesari, président de la communauté de communes. Cette décision, nous nous y attendions. Elle n'en est pas moins regrettable. Notre territoire va subir un surenfouissement pour la quatrième année consécu-

tive. Il y a eu quelques améliorations en matière de tri, mais pas en volumes de déchets à enfouir. Et il reste de trop grandes incertitudes dans le plan qui est proposé par la Collectivité de Corse." Estimant porter la voix de la

population, le président de l'interco se fait aussi le porte-parole de ses collègues. Et rappelle que cette réquisition va à l'encontre de la volonté des délégués communautaires, exprimée par une délibération unanime en

septembre 2017. "Nous demandons que le site de la Stoc soit sollicité à hauteur de 43 000 tonnes par an, ce qui correspond aux volumes pour lequel il a été conçu. Nous n'avons jamais varié là-dessus", ajoute Louis Cesari qui réunira probablement le bureau de l'interco pour décider des suites à donner. Les élus pourraient par exemple tenter un procès pour contester la légalité de l'arrêté. Reste aussi à savoir comment la population du territoire réagira à cette nouvelle réquisition.

La préfète de Corse, quant à elle, réaffirme le total engagement de l'État et de ses services auprès de tous les élus pour accompagner l'île dans la gestion durable des déchets. "La Collectivité de Corse a élaboré un plan d'action qui devrait être effectif d'ici trois ans. C'est un enjeu majeur qui nécessite la mobilisation de tous, CdC, Syvadec, communauté de communes, communes, État et citoyens", conclut-elle. I.V.